

## **Compte-rendu 4<sup>ème</sup> réunion Atelier sur la construction de la Chambre de la participation citoyenne**

**Samedi 13 mars 2021**

La quatrième réunion a été consacrée au fonctionnement des séances de la Chambre de la participation citoyenne (Suite et fin) ainsi qu'au volet communication.

### **1°) Fonctionnement de la CPC**

#### **- Nombre de réunions de la CPC**

Le principe d'une réunion trimestrielle a été arrêté. Elle pourrait être organisée à l'occasion d'un événement (par exemple une réunion pourrait se tenir dans le cadre de la semaine européenne de la démocratie locale ; journée de la citoyenneté etc...)

#### **- Présidence des séances de la CPC**

Deux options ont été discutées :

- Présidence tournante : Maire, citoyen.ne, Directeur-trice général des services
- Co-présidence : maire – citoyen.ne – Directeur-trice général des services.

Après des échanges nourris il a été décidé par consentement de retenir le principe de la co-présidence.

Il conviendra de proposer les modalités de désignation du ou de la citoyenne qui assurera la co-présidence de la session. Un vote sur la base du volontariat pourrait être envisagé.

### **2°) Volet communication.**

La chambre de la participation citoyenne, instance ouverte, doit pouvoir accueillir le plus grand nombre de citoyen.nes. Il faut donc qu'elle soit connue et qu'elle permette d'accueillir tous les publics dans leur diversité.

La collectivité devra mettre en place une véritable stratégie de communication pour la faire connaître utilisant les différents vecteurs :

- Communication numérique
- Communication orale,
- Communication écrite
- Médias

Au-delà, la mise en place d'une formation à la participation semble s'imposer pour mettre en mesure les citoyen.nes de dépasser l'autolimitation induite par le sentiment de ne pas être légitime et de s'approprier la démarche de participation.

Cette formation pourrait être assurée par les « ambassadeurs du Pacte pour la démocratie » qui ont été institués par la collectivité sur la base du volontariat. Il a été proposé qu'un autre nom soit utilisé par ex. « Messagers ».

Le bus de la démocratie locale est un outil qui existe et qui permet d'aller à la rencontre des publics éloignés des outils de concertation habituels.